



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 8 mai 2008 — N° 81

Président de l'Assemblée nationale :
M. Michel Bissonnet

QUÉBEC

La séance est ouverte à 10 h 02.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

Mme Jérôme-Forget, ministre des Finances, propose que le principe du projet de loi n° 77, Loi sur les instruments dérivés, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 77 est adopté.

M. Fournier, leader du gouvernement, propose que le projet de loi n° 77 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est adoptée.

Mme Jérôme-Forget, ministre des Finances, propose que le principe du projet de loi n° 47, Loi sur le transfert de valeurs mobilières et d'autres actifs financiers, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 47 est adopté.

M. Fournier, leader du gouvernement, propose que le projet de loi n° 47 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est adoptée.

8 mai 2008

À 10 h 57, à la demande de M. Fournier, leader du gouvernement, M. Picard, troisième vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

La séance reprend à 14 h 08.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. Fournier, ministre du Revenu, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 79 Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives d'ordre fiscal

La motion est adoptée.

Dépôts de rapports de commissions

M. Taillon (Chauveau), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'administration publique qui, les 28 et 29 avril 2008, a tenu des auditions publiques dans le cadre du mandat adopté par l'Assemblée nationale le 9 avril 2008 concernant le congédiement de M. Bruno Fortier. La Commission a également tenu des séances de travail les 17, 29 et 30 avril 2008. Le rapport contient une recommandation.

(Dépôt n° 962-20080508)

8 mai 2008

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Legault (Rousseau) dépose :

Un document, en date du 25 avril 2008, concernant la réduction des bourses relatives aux hippodromes du Québec.

(Dépôt n° 963-20080508)

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Charest, premier ministre, M. Dumont, chef de l'opposition officielle, et Mme Marois, chef du deuxième groupe d'opposition, proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale félicite les finalistes et lauréats de la 6^e édition des Prix reconnaissance du Forum des jeunes de la fonction publique québécoise.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Bérubé (Matane), Mme St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, et M. Benjamin (Berthier) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne la réussite remarquable de M. Éric Lapointe qui est présent avec nous aujourd'hui;

QU'elle félicite ce grand auteur, compositeur et interprète qui a atteint le million d'albums vendus en carrière.

8 mai 2008

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Blais, ministre responsable des Aînés, M. Caire (La Peltrie) et Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne le mois de mai, Mois de l'ouïe, afin de rendre hommage non seulement aux professionnels de la santé auditive et du langage oral et gestuel, mais également aux interprètes et organismes pour sourds, malentendants et devenus-sourds qui soutiennent cette diversité de personnes sourdes au quotidien. Leur travail permet d'améliorer la qualité de vie non seulement des personnes âgées, mais aussi des 760 000 personnes atteintes de problèmes auditifs.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé à un avis touchant les travaux des commissions.

Avis touchant les travaux des commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 145 du Règlement, M. Gauthier, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des affaires sociales, afin de compléter ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 68, Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, la Loi sur le régime de rentes du Québec et d'autres dispositions législatives.

8 mai 2008

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Riedl (Iberville), Mme Gagnon-Tremblay, ministre des Relations internationales, et M. Turp (Mercier) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne la tenue de la Journée internationale de la Croix-Rouge qui se tient le 8 mai et reconnaisse l'importance de cet organisme dans la promotion du droit humanitaire.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84 et 185 du Règlement, Mme Gagnon-Tremblay, ministre des Relations internationales, M. Riedl (Iberville) et M. Turp (Mercier) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale du Québec souligne la Fête de l'Europe qui se déroulera à Québec demain dans le cadre des fêtes soulignant le 400^e anniversaire de fondation de la ville de Québec, et qu'elle félicite l'initiative de la délégation de la Commission européenne au Canada qui permettra la présence d'une vingtaine d'ambassadeurs des pays membres de l'Union européenne au Canada de s'associer à cette journée qui témoigne de nos liens étroits.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Gingras (Blainville), M. Marsan (Robert-Baldwin) et M. Drainville (Marie-Victorin) proposent conjointement :

8 mai 2008

QUE l'Assemblée nationale souligne le Mois de la sensibilisation à la sclérose en plaques, en cette année du 60^e anniversaire de la Société canadienne de la sclérose en plaques, et qu'elle encourage la population à soutenir la recherche en participant à la Campagne de l'œillet SP en le portant à la boutonnière.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Conformément à l'article 146 du Règlement, M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission des affaires sociales, dans le cadre de l'étude du projet de loi n^o 70, Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux, la Loi sur l'assurance maladie et la Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec, procède à des consultations particulières et tiene des auditions publiques le mardi 13 mai 2008 de 9 h 30 à 11 heures à la salle Louis-Hippolyte-Lafontaine, et qu'à cette fin elle entende le président de la Commission d'accès à l'information;

QUE la durée maximale de l'exposé de la Commission d'accès à l'information soit de 20 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 70 minutes partagées de la façon suivante : 26 minutes pour les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement, 23 minutes pour le groupe parlementaire formant l'opposition officielle, et 21 minutes pour les membres du 2^e groupe d'opposition;

QUE le ministre de la Santé et des Services sociaux soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

8 mai 2008

Avis touchant les travaux des commissions

M. Gauthrin, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des affaires sociales, afin de procéder à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 70, Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux, la Loi sur l'assurance maladie et la Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec.

Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, donne l'avis suivant :

- la Commission des finances publiques se réunira afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières portant sur le Rapport sur la mise en œuvre de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* et du Code de déontologie des lobbyistes; et en séance de travail afin de rencontrer les représentants de l'Autorité des marchés financiers, de l'Ordre des comptables agréés du Québec et de Ogilvy Renault en prévision de l'étude détaillée du projet de loi n° 64, Loi modifiant la Loi sur l'Autorité des marchés financiers et d'autres dispositions législatives.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, informe l'Assemblée que, le vendredi 16 mai 2008, M. Simard (Richelieu) s'adressera à Mme Jérôme-Forget, présidente du Conseil du trésor, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : « Les lacunes du projet de modernisation du Centre hospitalier de l'Université de Montréal ».

8 mai 2008

AFFAIRES DU JOUR

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mardi 13 mai 2008, à 14 heures.

La motion est adoptée.

En conséquence, à 15 h 50, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au mardi 13 mai 2008, à 14 heures.

Le Président

MICHEL BISSONNET